

DEPARTEMENT
DE L'ALLIER

ARRONDISSEMENT
DE VICHY



VICHYCOMMUNAUTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 07 Janvier 2021

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 19

Votants : 20 (dont 1 procuration)

N° 1

OBJET :

MARCHE N° 17W_107

ASSURANCES
STATUTAIRES DU
PERSONNEL DE
VICHY
COMMUNAUTE

AVENANT N°1

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : **25 JAN. 2021**

Publiée ou notifiée

le : **25 JAN. 2021**

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - JS. LALOY – J. KUCHNA – M. CHARASSE - N. COULANGE – M. MARIEN – JM. GERMANANGUE – B. AGUIAR – C. BENOIT - JC. BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. R. LOPEZ - P. SEROR – T. WIRTH – T. LAPLACE – JD. BARRAUD – R. DEJEAN – J. BLETTYERY – S. BRUNO, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absent avant donné procuration :

Mme Ludivine DUFRAISE à M. Thierry LAPLACE

Absents excusés :

Mmes et MM. C. BARDOT – F. SENNEPIN – N. CHAMOIX BOUILLON – M. MORGAND, Vice-Présidents.

Mmes et MM. J. TERRACOL – F. SZYPULA – E. BARGE - O. ROYER – C. MAGNAUD – P. COLAS – F. GONZALES - A. CORNE – B. BAYLAUCQ – JF. CHAUFFRIAS – JM. BOUREL - A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – JP. RAYMOND – V. TRIBOULET – C. DUMONT - S. MORIER-MIZOULE – C. BOUARD – P. BONNET - J. ALMAZAN E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 10 du conseil Communautaire du 16 juillet 2020 autorisant le Bureau Communautaire notamment, en son paragraphe D, lorsque les crédits sont inscrits au budget, « ... à décider la conclusion des marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieur aux seuils européens, ainsi que de prendre toute décision concernant leurs avenants »,

Vu l'appel d'offre « Assurances statutaires du personnel Vichy Communauté » référencé 17W_107, d'une durée de 4 ans (du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021), dont le titulaire est le groupement Gras Savoye (courtier) / CNP Assurances (assureur) , 3B rue de l'Octant CS 80124 , 38431 ECHIROLLES CEDEX,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 25 NOVEMBRE 2020 donnant un avis favorable à la passation d'un avenant n° 1,

Considérant qu'à la suite du transfert de compétence relatif à l'eau potable à partir du 1^{er} janvier 2020 et 1^{er} mars 2020, et à l'augmentation du taux de cotisation décidé par CNP Assurances en raison de la sinistralité de la collectivité mais également en raison de la situation sanitaire de la France liée à l'épidémie de COVID 19, la prime annuelle estimative est portée à 216 311.25 € TTC pour l'année 2020, et 234 221.34 € TTC pour 2021 (montant estimée cotisation 2018 : 179 716.95 € TTC),

Propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver l'avenant n°1 à l'appel d'offres « Assurances statutaires du personnel Vichy Communauté » référencé 17W_107, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres,
- d'autoriser le Président ou la Conseillère déléguée à la Commande Publique à signer cet avenant et tous les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

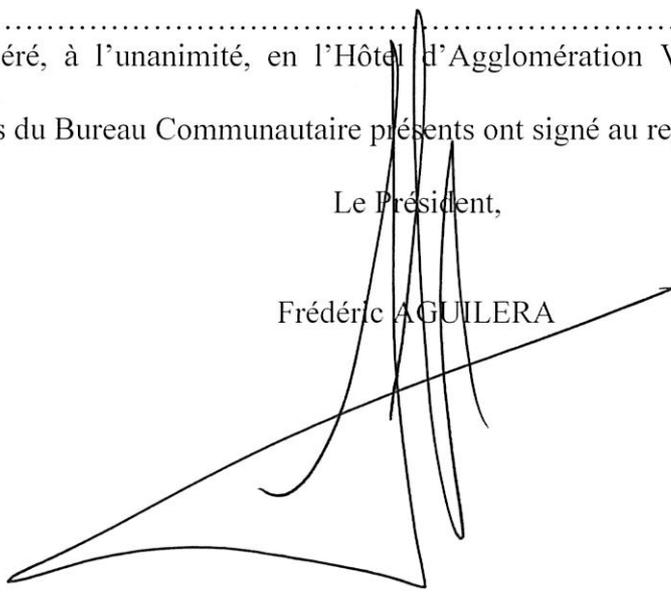
- approuve les propositions susvisées,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 7 janvier 2021.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1 marché 17W_107

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Maitre d'ouvrage :

VICHY COMMUNAUTE
9 Place Charles De Gaulle
CS 92956
03209 VICHY CEDEX
04 70 96 57 00
mpa@vichy-communaute.fr

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Groupement GRAS SAVOYE RHONE ALPES AUVERGNE (courtier) /CNP ASSURANCES
3B rue de l'octant
38431 ECHIROLLES CEDEX
Tél : 04 76 70 87 13
SIRET : 311 248 637 00887

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Assurances statutaires du personnel de Vichy Communauté

■ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :** 14/12/2017

■ **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :** 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2018 avec une reconduction d'un an , soit jusqu'au 31 décembre 2021

■ **Montant annuel initial prévisionnel du marché public ou de l'accord-cadre (sur la base du traitement brut indiciaire de janvier 2018)**

- Taux de la TVA : 20%
- Montant TTC : 179 716.95 € (soit 8 059 056 * 2.23 %)
- Taux appliqué à la masse salariale : 2.23 %

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

En raison de la sinistralité de la collectivité et de la pandémie de COVID 19 :

A compter du 1^{er} janvier 2021, taux applicable : 2.39 % soit + 0.16 %

Toutes les autres clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant (sur la base de la masse salariale prévue au marché soit 8 059 056 €

- Montant estimé avenant: 12 894.49 € TTC

Nouveau montant prévisionnel du marché public pour l'année 2021 ou de l'accord-cadre : (hors intégration service de l'eau)

- Montant TTC : 192 611.44 €

Observations :

Une augmentation de la masse salariale correspondant à l'intégration du service eau potable dans le cadre du transfert de compétence, échelonné sur l'année 2020 (au 1^{er} janvier puis au 1^{er} mars) a contribué à l'augmentation importante de la cotisation malgré un taux stable sur 2020.

2020 : montant estimée masse salariale service de l'eau : 1 641 000 € - Montant cotisation correspondante (taux 2.23 %) : + 36 594.30 €

2021 : montant estimée masse salariale service de l'eau : 1 741 000 € - Montant cotisation correspondante (taux 2.39 %) : + 41 609.90 €

A compter du 1^{er} janvier 2021 , suite à l'augmentation du taux et à l'intégration de la Direction Eau potable, le montant de l'avenant est estimé à (année 2020 et 2021) : + 91 098.69 € TTC

- % d'écart introduit par l'avenant : + 12.67 % (sur toute la durée du marché)

Montant estimée cotisation 2020 :

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 1 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JANVIER

Objet de l'acte : 2021 - MARCHE N° 17W-107 - ASSURANCES STATUTAIRES DU
PERSONNEL DE VICHY COMMUNAUTE - AVENANT N° 1

.....

Date de décision: 07/01/2021

Date de réception de l'accusé 25/01/2021

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 07jan2021_1

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210107-07jan2021_1-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 1.pdf (99_DE-003-200071363-20210107-07JAN2021_1-DE-1-1_1.pdf)